leuse découverte et que l'on voit un tiers s'en emparer, on ne dort pas tranquillement pendant cinq ans, pour se réveiller un beau matin et s'écrier : « Ceci est à moi ! C'est moi le véritable inventeur !... »

C'est toujours la vieille querelle pour la découverte de l'Amérique.

— Ce n'est pas l'Italien Colombo, disait-on à cette époque, qui le premier toucha au vaste continent ! Les Carthaginois, les Danois, et même les Normands l'ont approché, ils y ont touché avant lui...

Cependant, ce nouveau monde, qui aurait dû s'appeler *Colombia*, s'appelle *America*, du nom d'un autre grand navigateur italien, Amerigo Vespucci, qui découvrit, après Colombo, la terre de Patagonie, et reconnut les côtes du Brésil, découvertes par Cabral.

Lorsque les routes eurent été tracées par ces deux grands Italiens, tout le monde put s'orienter vers l'Amérique, et chacun, en revenant avec une banane dans sa poche, put revendiquer l'honneur de la découverte !

Mais le temps et l'Histoire ont fait table rase des farceurs, et les noms seuls des Grands découvreurs demeurent fixés dans ses pages.

Volta et Galvani aussi ont été mordus par la dent venimeuse de la jalousie, et les tardigrades de la science se dressèrent devant ces colosses, en leur cherchant chicane. Qui étaient-ils ? Comment s'appellaient-ils ? L'histoire n'a pas eu le temps de le savoir, occupée qu'elle était de ces deux grands bienfaiteurs de l'humanité.

Le Vénitien Marco Polo qui, au XIIIe siècle, voyagea pendant vingt-six ans, fut le premier à faire connaître la Chine aux Européens. De retour en Europe, les crapauds qui n'avaient pas bougé de leur étang, l'appellèrent charlatan, et son histoire admirable sur l'immense continent jaune, fut qualifiée de funambulesque.

Et Galilée, l'immortel fondateur de la méthode expérimentale, le « découvreur » des satellites de Jupiter, de la composition stellaire de la voie lactée, de l'anneau de Saturne, des taches et de la rotation du soleil sur son axe, des phases de Vénus, du mouvement de la terre, ne fut pas attaqué et persécuté seulement par les prêtres, mais par tout un monde de misérables envieux qui, ne pouvant abattre ce Colomb des cieux, le dénoncèrent à l'Inquisition qui voulut le brûler vif.

Torricelli de Faënza, son grand disciple, eut les mêmes ennemis qui enviaient le disciple comme ils avaient détesté le maître. Après avoir inventé le baromètre, il dança la théorie du mouvement parabolique des projections, la loi de l'écoulement des liquides, la loi de pesanteur, qui lui fut contestée — ainsi qu'à Marconi la télégraphie sans fil par M. Branly — par « l'irascible et vain » Roberval, qui ne savait rien, qui n'était rien, qui ne fit jamais rien, qui ne valait rien.

Flavio Gioia d'Amalfi, l'inventeur de la boussole, lui aussi, a été discuté, calomnié, et il a trouvé quelqu'un qui soutenait l'avoir inventée avant lui !

Guido d'Arezzo, inventeur des notes musicales, a trouvé tout un monde de canailles qui ont cherché à lui voler sa grande et belle invention ; d'autres, dans leur incommensurable ignorance, citèrent Osiris, Amphion, Jubal, Tuhal, Caïn, Hermès, Cadmus, Chiron, Apollon, Musée, enfin toute la mythologie ! sans penser que tous ceux-là étaient connus comme chanteurs, et que Guido n'avait pas inventé le chant !...

En Italie, il n'y a jamais eu, et il n'y a pas d'imitateurs : il y a des créateurs en tout.

Leonardo da Vinci, Benvenuto Cellini, Michel-Angelo, Raffaele, Machiavelli, Dante, Guicciardini, Beccaria, Vico, Filangieri, Giannone, Verdi, Bellini, Rossini, Pergolese, Alfieri, Foscolo, Massimo d'Azeglio, Guerrazzi, Mazzini, Garibaldi, Ferrari, Bovio, etc., etc., sont des créateurs inimitables, non pas de vulgaires plagiaires, et tous furent mordus par la jalousie, persécutés ; presque tous eurent la gloire après leur mort.

Ce qui prouve que les Grands hommes seulement sont discutés, pris à partie, calomniés.

Rien d'étonnant donc que Marconi soit, à son tour, contesté, et que M. Edouard Branly se proclame — ou se fasse proclamer — le véritable inventeur de la télégraphie sans fil, car, comme l'a si bien dit Hippolyte Rigault : « Derrière un Colomb qui devine un monde, il y a presque toujours un *Amerie Vespuce* qui s'y installe et qui lui donne son nom. »

Je ne crois pas cependant que le jeune et grand Marconi ait trouvé son Vespuce en Branly.

Amilcare CIPRIANI.

Groupe Socialiste au Parlement

Les députés du Parti, membres de la sous-commission de la marine, sont priés de se réunir, mardi, à 2 heures ½, à la Chambre.

RÉUNION DU 3 FÉVRIER 1911

Président : Compère-Morel.

Présents : Albert Poulain, Aldy, Aubriot, Barthe, Dedouce, Betoulle, Bouhey-Allex, Bouisson, Bouveri, Brenier, Breton, Briquet, Brizon, Cabrol, Camelle, Colly, Compère-Morel, Dejeante, De la Porte, Delory, Doizy, Dubled, Ducarouge, Dufour, Dumas Charles, Dumas Emile, Faure, Fourment, Ghesquière, Goniaux, Goude, Groussier, Guesde, Jaurès, Lamendin, Lauche, Manus, Marietton, Mauger, Meslier, Myrens, Nectoux, Nicolas Léandre, Prévot, Raffin-Dugens, Rebout, Ringuier, Roblin, Rognon, Rouanet, Rouger, Sixte-Quenin, Thivrier, Thomas, Vaillant, Vèbes, Vigne, Voilin, Willm.

Dubreuilh, Renaudel et la citoyenne Roussel assistent à la réunion.

L'exécution de Kotoku et de ses camarades

Le groupe décide de préparer, d'accord avec la C. A. P., un manifeste de protestation contre l'exécution de Kotoku et de ses camarades.

La construction de deux cuirassés

Le citoyen Goude appelle l'attention du groupe sur le projet de construction de deux cuirassés.

La question est renvoyée à la sous-commission qui fera un rapport au groupe, et veillera à ce que l'intervention du Parti se fasse en temps utile.

Les concessions minières

Albert Thoma informe le groupe que la question de M. Brousse sur les concessions minières sera posée le 17 février.

Le groupe décide de demander la transformation de la question en interpellation, et invite sa sous-commission des mines à se réunir pour examiner l'attitude à prendre et lui faire un rapport à sa prochaine séance.

Les « cheminots » de l'Etat

Le groupe prend connaissance d'une lettre du groupe des cheminots d'Asnières, au sujet du relèvement de leurs salaires. Renvoyée à la sous-commission pour préparer l'intervention nécessaire.

Le projet de délimitation de la Champagne

Le groupe nomme une Commission composée de Reboul, Compère-Morel, Bouhey-Allex, Molle, Nicolas Léandre, pour recevoir une délégation des petits propriétaires de la Champagne, et accueillir leurs doléances.

L'interpellation de Sixte-Quenin

Sixte-Quenin entretient le groupe de l'interpellation qu'il fera dans l'après-midi et donne connaissance de l'ordre du jour qu'il déposera.

L'emprunt russe

Charles Dumas fait connaître au groupe le sens qu'il donnera à son interpellation sur le *prochain emprunt russe*.

Séance vendredi 10 courant.

Ordre du jour : 1. Examen des rapports des sous-commissions ; 2. Examen du budget de l'I.P. ; 3. Correspondance, affaires diverses.

Les secrétaires :
AUBRIOT, BETOULLE, DEJEANTE, DE LA PORTE.

Le Droit de Suffrage aux Femmes danoises

Copenhague, 5 février. — Le gouvernement danois va présenter au Parlement un projet de loi qui contient le droit de vote pour les femmes âgées de plus de vingt-cinq ans.

Les femmes danoises ont déjà le droit de vote communal.

Le gouvernement estime que la femme danoise a atteint un degré de culture politique suffisant pour qu'elle soit admise à participer à la vie politique de son pays.

Il n'est pas douteux que ce projet de loi sera adopté à une grande majorité par le Parlement danois.

UNE BADERNE

LES MEFAITS du CAPITAINE DEFFAUX

Il faut croire, pour l'honneur de la magistrature civile, que M. le juge Bazenet enquêtera sur l'affaire Durand avec plus de clairvoyance et d'esprit de justice que le commandant chargé d'élucider le cas du capitaine Deffaux.

Nous avions, comme on sait, accusé ce dernier officier d'avoir, dans la cour de la caserne du boulevard Lannes, frappé d'un coup de cravache à la main un homme de sa compagnie, la 1re compagnie du 5e de ligne. Le coup fut si brutal que le soldat se recula en jetant un cri de douleur.

Le commandant a fait une enquête au pas de charge. Il a questionné le soldat et les camarades de son escouade. Toutes les réponses ont été affirmatives. Et c'est justement pour cela que l'officier enquêteur a rédigé un rapport cassant, dont les conclusions ont été négatives et que le ministre de la guerre, *dont la bonne foi a été surprise*, a adressé à toute la presse une note affirmant qu'aucun acte de violence n'avait été commis. L'officier enquêteur a donc expressément menti.

Cet officier savait-il que le capitaine Deffaux n'en était pas à son premier délit de brutalité professionnelle ? S'il avait poussé une enquête, il aurait appris que le Deffaux en question jeta un jour une paire de souliers à la tête du garde magasin en criant : « Est-ce qu'ils sont propres aussi, ceux-là ? » Le capiston de la première s'était peut-être ce jour-là, verni un peu trop la pourpre de son appendice nasal, comme le matin du jour où il broncha sur une base de sustentation aux manœuvres de Picardie, et s'étala de tout son long.

Nous n'aurions pas répondu aussi durement à la note négative du ministère de la guerre, si le capitaine Deffaux n'avait, après la publication de la nôtre, accompli un acte de basse vengeance. Avisant un homme qui lisait le numéro de *l'Humanité*, où nous le tarabustions quelque peu, le soldat Lignot, il se rua sur lui et lui octroya quinze jours de salle de police. Sous quel prétexte ? Sous prétexte qu'aucun journal ne doit entrer à la caserne.

C'est là un prétexte de jésuite. Les soldats lisent ouvertement les journaux d'information et les feuilles réactionnaires. Le général Brun n'ayant pas frappé notre journal d'interdit, l'*Humanité*, ce jour-là comme les autres, devait être *tolérée*.

La vérité, la voici : Le capitaine Deffaux n'a puni le soldat Lignot que pour se venger de nos justes attaques. Cette mauvaise action ne nous étonne pas de la part d'une vieille baderne qui n'a presque jamais l'usage complet de sa raison.

A.-M. M.

LA RÉSIGNATION S'EN VA

Les Cantonniers demandent énergiquement un relèvement de salaire : ils ne peuvent plus nourrir leur famille avec soixante francs par mois.

Le cantonnier des chemins blancs, celui dont la présence laborieuse anime la solitude des routes, le philosophe qui, sans émotion ni regret, voit passer au bord de ses tas de cailloux, le tourbillon des automobiles, le cantonnier commence à perdre, sinon son calme, du moins sa résignation : il meurt de faim ; avec ses cinquante francs par mois, il ne peut plus assurer la pâtée à ses mioches et il demande à son patron l'Etat d'augmenter son salaire.

« Avec la cherté croissante des vivres, nous écrit l'un d'eux, vous pouvez comprendre quelle existence doit mener la famille du cantonnier qui comprend trois ou quatre enfants, chose qui n'est pas rare chez nous... »

La cherté croissante de la vie ! Il y a un mois, nous signalions ici que les pommes de terre, cette « pièce de résistance » dans l'alimentation du pauvre, qui coûtaient 15 centimes le boisseau l'an passé à pareille date se vendaient 25 centimes. *Elles se vendent 35 centimes aujourd'hui* ! Voilà qui explique bien des colères, bien des révoltes, bien des grèves !

Le Cantonnier sur la Grève

« Pour être nommé cantonnier, dit le règlement, il faut avoir satisfait aux lois sur le recrutement et être âgé de moins de trente-cinq ans, n'être atteint d'aucune infirmité ou maladie ; avoir travaillé sur les routes et fournir un certificat de bonne vie et mœurs, un extrait du casier judiciaire, etc. »

Le cantonnier chef, qui surveille et dirige les cantonniers d'une circonscription de route, est nommé au choix. Le favoritisme, disent les intéressés, joue un rôle important dans ces nominations.

Le cantonnier — tout le monde le sait — est chargé de réparer les chaussées, de les empierrer, de les entretenir, de nettoyer les fossés, de pratiquer les ébouages, d'appliquer les règlements d'accotements, bref de rendre pratiquables les routes et chemins. Il porte aide et assistance, gratuitement, aux voituriers et voyageurs. En été, il doit être à son poste de 5 h. 1/2 du matin à 7 heures du soir ; en hiver, de 7 h. 1/2 du matin jusqu'à 4 h. 1/2, avec l'interruption nécessaire aux repas. Il suit le soleil.

Quand il pleut, quand il neige, quand l'hiver bombarde rageusement les routes de ses grêlons, le cantonnier doit se montrer plus vigilant que jamais : c'est précisément quand il fait « un temps à ne pas mettre un chien dehors » que le cantonnier ne se met pas à l'abri. « Les pluies, neiges et autres intempéries ne peuvent être un prétexte d'absence pour les cantonniers, dit le règlement, ils doivent même, dans ce cas, redoubler de zèle et d'activité pour prévenir les dégradations et assurer une viabilité constante dans toute l'étendue de leur canton. »

Certes, en dépit de la longueur des journées, du désagrément qu'on éprouve à recevoir sur le dos pluie, neige et tout « le tonnerre de Dieu », nous ne classerons pas l'état du cantonnier parmi « les métiers qui tuent » : mieux vaut travailler en plein air — et en plein vent même — que dans l'enfer torride des verreries, dans la pestilence des charniers, dans les poussières meurtrières des ateliers d'émeulage !

Des « Salaires de Famine »

Mais pourtant « l'air du temps », le seul bien qu'ils aient à profusion, est une nourriture un peu maigre pour ces ouvriers et ils parviennent difficilement à s'en procurer d'autre, avec les salaires qu'on leur alloue. Dans le Nord, le plus favorisé des cantonniers, le *paveur* de première classe, reçoit 103 francs par mois (avec une indemnité mensuelle de résidence dont le maximum est de 12 francs dans les villes supérieures à 10,000 habitants). Mais dans le même département, les *terrassiers* de troisième classe — les plus nombreux — reçoivent 85 francs par mois.

Et les cantonniers du Nord comptent parmi les plus favorisés ! *Dans nombre de départements, les salaires mensuels moyens n'atteignent pas 60 francs !*

Voici des chiffres :

Dans l'Ariège	59 francs
Dans l'Ardèche	58 —
Dans le Finistère.....	58 —
Dans l'Aveyron	54 —
Dans la Manche.....	53 —
Dans la Dordogne.....	52 —
Dans la Corse.....	43 —

Déduisez de ce salaire la retenue de 5 % pour la retraite — car le cantonnier touche à 60 ans une retraite — qui peut atteindre les 2/3 de son salaire, s'il a *quarante* ans de service (ce qui est à peu près irréalisable pratiquement) — et vous saurez comment un cantonnier de troisième classe du Finistère peut toucher 51 fr. 70 en rémunération d'un mois de travail !

Ils demandent un minimum de salaire égal à trois francs par jour. Va-t-on les accuser « d'inadmissibles exigences » ? Si on leur refuse ce morceau de pain, il sera bien curieux d'entendre les raisons que l'on donnera de ce refus !

L.-M. BONNEFF.

AUTOUR D'UNE MARE

L'ODEUR QUI MONTE

C'EST UNE ODEUR DE MALHONNÊTETÉ, DE CORRUPTION ET DE POURRITURE

Les jurés provençaux ne connaissent point le repos dominical. Ayant conscience de leur mission, ils ont voulu montrer aux jurés des autres régions et surtout aux « Parisiens » qu'ils n'étaient point des fainéants.

Ils ont siégé hier après-midi, et les dépositions entendues ne sont pas favorables à M. Ribetti. Il est certain que l'économe connaissait les « retours de bâton » et en profitait. Mais à sa décharge on peut dire que si l'on faisait une enquête sérieuse on trouverait dans beaucoup d'endroits et dans beaucoup d'administrations de « semblables désordres » et des pots de vins dissimulés dans l'ombre. Ce ne serait même pas chez les petits qu'on trouverait les plus gros détournements. La vérité, c'est que notre régime de népotisme et de favoritisme a tout corrompu.

M. Pascal, quincaillier à Aix, fournisseur de l'asile, fait connaître qu'il vendait à un autre industriel des objets que ce dernier, ami de l'économe, repassait à l'asile avec une majoration de 40 à 50 %. A ce sujet, une longue discussion s'engage entre les avocats, le témoin et l'économe Ribetti, d'où ressortent une fois de plus la rivalité qui existait entre l'économe et le directeur Guichet, et les malversations qui se commettaient dans l'asile.

Le témoin suivant est M. Fournise, qui fut également directeur intérimaire de l'asile, après l'assassinat de M. Guichet.

Lui aussi a constaté l'insuffisance ou l'infériorité du matériel utilisé dans l'asile, le désordre moral qui régnait dans le personnel et surtout l'animosité qu'il y avait alors contre l'économe. Pour calmer les esprits, il fit donner un congé de quinze jours à M. Ribetti, avant que celui-ci fût révoqué.

Dans un rapport personnel sur l'asile que M. Fournise adressa au préfet du département, il déclare qu'il n'y avait dans la gestion rien d'infamant contre M. Ribetti. Néanmoins, c'est lui qui demanda son départ de l'établissement, mais seulement pour insuffisance ou lacune dans cette gestion. Ce départ se traduisit par une révocation.

Le témoin suivant fut quelque temps fournisseur de confitures à l'asile. Comme il était seul adjudicataire, il en a profité, avoue-t-il naïvement, pour augmenter un peu ses prix.

L'ancien chef jardinier de l'asile vient déclarer que M. Ribetti a fait quelquefois vendre à sa belle-sœur des salades cultivées dans l'asile, mais avec l'agrément du directeur, quand il y avait pléthore dans les jardins. C'est ce que corrobore le témoin suivant.

Aix-en-Provence, 5 février. — Au début de l'audience, qui est reprise à 2 heures, avant l'audition des témoins, le procureur général informe la cour et la défense qu'il vient de recevoir d'un témoin qui déposa ce matin, une lettre complétant sa déposition, relative à certains achats effectués par l'administration de l'asile, en dehors des fournisseurs adjudicataires.

Une discussion juridique s'engage au sujet de la communication de cette pièce entre Mes Viviani, Brion et le procureur général.

Après l'audition du témoin, qui déclare que le document et la copie de ce rapport ont été adressés au préfet, l'incident est déclaré clos.

On procède à l'audition de la maraîchère qui fournissait l'asile. Me Viviani fait remarquer que sur les factures figurent de la graisse, des sardines et d'autres produits n'ayant rien de commun avec son commerce.

Le témoin déclare qu'il ne livra pas les produits cités par Me Viviani. L'avocat demande alors si le témoin sait écrire.

— Non, répond le témoin.

— Pourquoi alors, demande le défenseur, avez-vous acquitté cette facture qui s'élève à 6.800 francs pour les quatre trimestres ?

Le témoin, auquel on soumet la pièce en question, répond :

— Ce n'est pas moi qui ai signé, je ne sais pas écrire.

Cette déposition produit une vive émotion.

Un long débat s'engage à ce sujet et, sur la demande de Me Morel, qui signale l'intention d'imitation de signature sur les pièces visées, le président fait communiquer celles-ci aux membres du jury.

On entend ensuite le receveur de l'asile, qui déclare qu'il versait le montant des factures de cette maraîchère à l'économe.

Le témoin fournit ensuite quelques renseignements au sujet des services intérieurs de l'asile, et signale qu'il y avait une animosité marquée entre le directeur et l'économe.

Ce même témoin déclare, sur une question de Me Brion, qu'il fut un jour menacé d'un revolver par l'ancien directeur de l'asile, qui le prenait pour une autre personne, et ajoute que Valesi, l'assassin de M. Guichet, directeur de l'asile, avait un caractère agressif.

Après cette déposition, l'audience est suspendue.

Aix-en-Provence, 5 février. — Pendant la suspension d'audience, une vive animation règne dans la salle des Pas-Perdus, où se presse une foule discutant sur les dépositions faites cet après-midi.

A la reprise de l'audience, on entend un fournisseur pour débits de tabac déclarant que l'économe lui a fait la demande d'une remise de 4 % pour faire une fourniture de tabac à l'asile.

Un incident surgit ensuite au sujet du témoignage d'un témoin accusant un employé de l'asile, témoin dans l'affaire, de divers actes délictueux et qui assure pouvoir faire la preuve de ce qu'il avance au cours des débats.

L'audition des témoins se continue par les dépositions du concierge de l'asile déclarant qu'il avait reçu l'ordre du directeur de ne laisser sortir aucune marchandise des magasins de l'asile sans un visa de lui.

L'audience est ensuite levée à 6 heures, sans incident, et renvoyée à demain matin, pour la continuation de la déposition des témoins.

Les Obsèques de Castanier au Havre

Nous avons annoncé la mort, au Havre, du « père Castanier », comme on l'appelait familièrement. Au cours de ces dix dernières années, je l'avais rencontré, toujours au premier rang des militants socialistes et ouvriers, et lors de mon enquête sur l'affaire Durand, il y a quelques mois à peine, je le vis pour la dernière fois, toujours énergique et rude, aussi toujours bon et cordial, et passionné contre le crime judiciaire dont la machination commençait à s'accuser contre Durand.

Il est mort, sur la brèche, en pleine ardeur de lutte, à une réunion syndicale au moment même où il allait prendre la parole.

Les militants du Havre lui ont fait des obsèques imposantes. Plus de trois mille travailleurs sont venus pour accompagner jusqu'au dernier moment sa dépouille mortelle. Hervieu, au nom du syndicat des ouvriers du port, Genet pour le Parti socialiste et la Libre pensée, Geeroms pour l'Union des Syndicats, Jeannin pour la section socialiste du Havre, François pour le syndicat des docks, ont rappelé sur la tombe de Castanier son inaltérable dévouement, son désintéressement ; ils ont dit les services rendus à la cause ouvrière par le vieux militant disparu.

L'*Humanité*, qu'il aimait et propageait, se joint à eux pour envoyer à la vieille compagne de notre camarade un fraternel salut de sympathie douloureuse.

P. R.

Les Rentes des Travailleurs

DEUX MORTS

Evreux, 5 février. — Un ouvrier nommé Louis Rault, trente ans, qui travaillait dans une marnière, à Neuilly-sur-Eure, a été tué par la chute d'un gros bloc qui s'est détaché des parois.

Gisors, 5 février. — (*De notre correspondant*). — Le terrassier Emile Desmartin, âgé de 24 ans, travaillant à la ballastière de Gisors, a été victime d'un tamponnement ; la mort a été instantanée. Desmartin était célibataire.

A propos du Congrès de la Seine

Paris, 5 février 1911.

Chers citoyens,

Je vous prie de vouloir bien publier le texte de la résolution votée par le dernier Congrès fédéral sur la proposition du citoyen Edouard Vaillant, et relative au mode de scrutin des élections municipales à Paris.

Voici cette résolution à laquelle les élections complémentaires viennent de donner une nouvelle actualité :

Le Congrès invite les élus municipaux socialistes à proposer et à défendre au Conseil municipal, qui va en délibérer, l'application à la Ville de Paris de la loi de 1884, c'est-à-dire du droit commun aux élections municipales parisiennes.

J'ai, en outre, reçu mandat du Conseil fédéral, de vous demander de compléter le compte rendu que vous avez publié du Congrès sur le point suivant.

A la suite du rapport présenté sur le Congrès de Copenhague, vous notez une intervention d'Oguse, délégué de la section du 14e, dans laquelle notre camarade paraît regretter l'initiative prise par Vaillant au Congrès international lorsqu'il a signé la motion commune sous le nom de sous-amendement Vaillant-Keir Hardie.

Votre compte-rendu indique bien que le rapport sur l'attitude de la délégation française à Copenhague a été adopté sans opposition, mais il a paru nécessaire au conseil fédéral, en raison de certaines interprétations de ce vote, parues dans la presse bourgeoise, de préciser que le citoyen Reisz, qui présidait la séance, avait, après les explications et les précisions fournies par Vaillant, mis aux voix, en même temps que le rapport, l'approbation de l'initiative prise à Copenhague par le citoyen Vaillant, et que cette approbation n'avait rencontré aucune opposition au moment du vote.

Pierre DORMOY,
Secrétaire de la Fédération de la Seine.

Grande Marque « VILLE de PARIS »
ENCRES MIETTE
SUPÉRIEURES

A TRAVERS PARIS

UN SCANDALE A MONTMARTRE

Coup de Filet dans une Cave

DIX-NEUF ARRESTATIONS

Montmartre va acquérir une bien mauvaise réputation... en province. Après l'affaire des satyres qui opéraient aux environs de la place Pigalle, voici une autre affaire, non moins scandaleuse, qui va illustrer la petite rue Cavallotti, sournoisement dissimulée derrière l'Hippodrome.

Elle avait l'air bien honnête pourtant, cette rue, et bien plus honnête encore la crémerie « Maurice », au numéro 3.

Qui aurait pu se douter que dans la cave de cette humble crémerie s'assemblaient des disciples nombreux et fervents de ces pratiques qui ont rendu célèbre un prince allemand.

Car de ces choses, on ne saurait, paraît-il, en parler que par métaphore.

Mais les voisins avaient vu, la nuit, des allées et venues mystérieuses, et perçu, à travers les murs, des bruits étranges, des chants, des musiques.

La police fut prévenue. Elle enquêta discrètement. Et, dans la nuit d'hier, un chef de la brigade mobile, M. Valette, faisait irruption dans la crémerie, accompagné de nombreux inspecteurs, et de là dans la cave.

C'était un réduit exigu, tendu d'andrinople rouge, meublé de guéridons et d'un piano. L'émoi fut grand dans l'assistance, qui était nombreuse : 45 hommes de tous les âges. C'était à qui chercherait à fuir. Mais vainement. La cave, sans autre issue que l'entrée, était une souricière.

Tout le monde fut pris. Tout le monde fut emmené, y compris le patron et sa sœur, la patronne. Mais 19 arrestations seulement ont été maintenues, celles de professionnels avérés, connus et recherchés par la police.

La patronne a été relâchée, par considération pour les cinq enfants qu'elle élève ; le patron aussi, mais on ne sait pourquoi. Il prétend pour sa défense ignorer ce que faisaient ses clients dans sa cave.

C'est évidemment une prétention hardie.

Les Obsèques du Citoyen J. Bernard

Hier après-midi ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence de camarades et d'amis, les obsèques du citoyen J. Bernard, père de notre camarade Bernard, secrétaire adjoint de la Fédération de la Seine et gérant de l'*Humanité*.

Dans l'assistance, nous avons remarqué les citoyens Dormoy, secrétaire de la Fédération de la Seine ; Chancel, trésorier-adjoint ; Renaudel, représentant l'*Humanité* ; Rouanet, député ; Dherbécourt et Jean Varenne, conseillers municipaux et un grand nombre de camarades de Clignancourt et des Grandes-Carrières.

Au cimetière, Rouanet a, en termes émus, rappelé le passé du vieux militant pendant la Commune et rendu hommage au nom de tous à la droiture de la vie du parfait socialiste qui vient de disparaître.

Chez les Garçons laitiers

ILS MANIFESTENT POUR LA LOI DU REPOS

Dans le vaste ensemble des travailleurs de l'alimentation parisienne, la corporation des garçons laitiers est une des plus malheureuses. Les petits patrons qui l'exploitent sans merci lui imposent un labeur quotidien de seize à dix-huit heures et la plupart d'entre eux lui refusent le bénéfice de la loi du repos.

Cette corporation souffre d'autant plus d'un surmenage cruel que la force syndicale n'y existe qu'à l'état embryonnaire. Une poignée de jeunes gens qui forment le novau du syndicat naissant, tente, depuis quelques jours, de réveiller et de rassembler les énergies ouvrières. Hier soir, vers six heures, ils ont manifesté pacifiquement rue de Bretagne, devant la maison Zvendel, qui viole outrageusement la loi du repos.

Les agents sont venus en force et ont frappé à tour de bras sur les manifestants inoffensifs. Le secrétaire du syndicat et un jeune militant ont été arrêtés.

Puisse la corporation être enfin stimulée un peu par la leçon d'énergie que lui donnent les premiers militants.

Mort du Général Cronje

On annonce de Klerksdorp (Transvaal), la mort du général Cronje, qui joua dans la guerre anglo-boer un rôle si brillant, jusqu'au moment où il se vit obligé de faire à lord Roberts sa soumission, au lendemain du combat malheureux de Paardeberg.

Le général Cronje était dans sa soixante-seizième année. C'était un homme d'une rare intelligence, d'une extrême rudesse, d'une force de résistance peu commune. Son existence fut des plus remplies et agitées. Comme l'observe le *Daily Mail*, il mena, dans toute la force du mot, la « strenuous life ».

Petit de stature, réservé dans son langage, il était d'une grande simplicité. Il déploya dans la campagne sud-africaine des qualités guerrières de premier ordre. Sa résistance au vainqueur anglais ne cessa point un moment d'être héroïque. Et sa reddition marqua le premier échec d'une carrière militaire qui n'avait compté jusqu'alors que des succès.

FEUILLETON DU 6 FEVRIER 1911 — 6

Les Amours d'un Communard *

ROMAN HISTORIQUE INÉDIT

PAR

Albin VILLEVAL

IV

— SUITE —

— Oui, répondit Mme Delaunay ; oui, je crois que tu as raison... Viens t'asseoir près de moi... Là, c'est bien... Dis-moi, mon enfant, pourquoi te passionnes-tu de la sorte quand tu parles de Gaston ?... Toi si calme d'ordinaire... Je ne t'ai jamais vue ainsi...

— Mais, maman...

— Est-ce que je ne me serais pas trompée ? Y aurait-il, par hasard, entre toi et Gaston un sentiment plus fort que l'amitié ?... Parle, ma fille, ne cache rien à ta mère qui t'aime.

— Eh bien, oui, ma bonne mère ; oui, je l'aime ! Que de fois j'ai été sur le point de tout vous dire, mais je n'ai jamais osé. Je venais jusqu'à vous ma confession sur les lèvres, puis, chaque fois, mon courage fléchissait et je refoulais au fond de mon cœur un aveu qui pourtant l'aurait tant soulagé.

— Mais lui t'aime-t-il ? te l'a-t-il dit ?

— Oui...

— Quoi ! il a osé, et cela à mon insu, dit Mme Delaunay d'un ton sévère.

— Ne l'accusez pas, je vous en supplie. Je vais tout vous dire... C'est l'été dernier, à notre maison de Saint-Maur. Je venais de jouer la sérénade de Schubert. Il faisait une chaleur étouffante et tout le monde sortit dans le jardin. Gaston m'offrit son bras. Il tremblait ; c'est à peine s'il répondait à mes paroles tant il était suffoqué par une émotion dont j'ignorais la cause. Effrayée, je m'arrêtai et lui demandai ce qu'il avait.

— « Ce que j'ai, Rose ? me dit-il avec un tremblement dans la voix. J'ai que je suis un malheureux, un insensé ; j'ai qu'il va me falloir quitter cette maison, vous fuir ; j'ai, enfin, que je vous aime, Rose. Je vous aime et, je le sens, cet amour sans espoir me tuera. Jusqu'à présent, j'avais su refouler mes sentiments au plus profond de mon cœur ; mais aujourd'hui l'épreuve a été plus forte que mon courage : j'ai succombé !... Pardonnez-moi, ô mon amie ; pardonnez à celui que vous appeliez votre frère... Je suis fou, je le sais, et vous allez me mépriser de vous parler ainsi, mais vous ne me reverrez plus... Oh ! dites-moi seulement que vous ne m'en voulez pas. Laissez-moi partir avec l'espoir de ne pas vous croire offensée ! »

En prononçant ces dernières paroles, il m'avait pris les mains. Je le regardai surprise et comme hébétée. Interprétant mon silence comme une condamnation, il s'enfuit.

— Gaston, m'écriai-je, où allez-vous ; qui vous dit de partir ?

Il ne fit qu'un bond jusqu'à moi :

— Vous m'avez rappelé, dit-il ; ce n'est pas une hallucination ; j'ai bien entendu, n'est-ce pas ?

— Oui, Gaston ; oui je vous ai rappelé. C'est peut-être mal ce que je vais vous dire, mais moi aussi je vous aime et je sens que si vous partez pour ne plus revenir je serai bien malheureuse. Que parliez-vous de mépris ? Pour quelle raison vous mépriserais-je ? N'êtes-vous pas le compagnon de mon enfance et ce qui arrive aujourd'hui ne devait-il pas arriver tôt ou tard ? Allez trouver ma mère, mon ami ; dites-lui que vous m'aimez, que je vous aime et demandez-lui ma main. Quelque chose me dit qu'elle ne vous refusera pas.

— Hélas ! bien souvent je l'ai eu cette pensée. Mais comment cette démarche serait-elle considérée par votre mère, par votre monde. Car enfin, poursuivit-il d'un ton amer, je suis pauvre, je suis un ouvrier. Vous, vous êtes riche et votre dot est un obstacle à notre bonheur. Si j'avais eu de la fortune, je l'aurais mise à vos pieds, je n'aurais pas enduré les tortures qui me rongent depuis de longues années... Si je demandais votre main, voyez-vous, on dirait que c'est à votre argent que j'en veux ; la médisance aurait alors beau jeu... Non... c'est impossible.

— Mais que voulez-vous donc faire ?

— Il y a une heure, je voulais partir ; oublier ces instants si doux de notre enfance, de notre adolescence. Maintenant que vous m'avez donné votre amour, je travaillerai pour me rendre digne de vous. On prétend que je n'écris pas mal les vers ; eh bien, je vais me mettre à l'œuvre. Ce sera une tâche pénible, pleine de découragements au début, je le sais, mais, pour vous conquérir, je lutterai, et, quand je serai devenu quelqu'un, je me présenterai à Mme Delaunay et lui demanderai la tête haute si elle veut m'agréer comme gendre. Sans nul doute, ce sera long, difficile, mais mon amour me soutiendra, me guidera et, si vous voulez m'attendre, j'en répondrais je réussirai !

— Je vous attendrai, Gaston, je vous le promets. Votre idée part d'un noble cœur ; je vous attendrai et, si vous échouez, je serai encore là pour vous consoler ; car, soyez-en persuadé, quoi qu'il arrive, ma mère ne s'arrêtera pas à des considérations d'argent quand il s'agira de mon bonheur.

Depuis, bien des événements sont survenus qui ont empêché Gaston de mettre son projet à exécution. Il a fallu défendre la patrie menacée : il s'est fait soldat, il a combattu en brave. Enfin, la semaine dernière, il m'annonçait qu'il terminait une pièce en vers qui devait être la première pierre de son édifice littéraire. Si rien ne vient entraver son travail, dans trois mois sa pièce aura vu le jour... Voilà toute la vérité, ma bonne mère, conclut la jeune fille dont la voix tremblait légèrement ; si j'ai mal fait, je vous en demande pardon.

Mme Delaunay resta silencieuse. Pendant le récit de sa fille, sa physionomie avait trahi des sentiments bien différents. Elle admirait la délicatesse de Gaston, elle pensait aussi qu'avec lui sa fille serait réellement heureuse. En un mot son cœur de mère s'était laissé gagner par l'éloquence calme et digne de Rose et nul doute que si Gaston se fût trouvé elle n'eût fiancé les deux jeunes gens sur-le-champ.

— Oui, c'est une belle âme, un brave et honnête garçon, murmura-t-elle comme se parlant à elle-même ; mais... Et la scène de Belleville repassa devant ses yeux.

Rose, presque anéantie par l'effort qu'elle venait de faire, attendait que sa mère lui parlât. Se remettant peu à peu de son émotion, elle épiait sur le visage de celle-ci les sentiments qui l'agitaient. Résignée à son sort, anxieuse, elle attendait son arrêt.

Après une longue pause, Mme Delaunay sortit enfin de sa rêverie. Regardant sa fille avec tendresse et compassion, elle s'exprima en ces termes :

— Ma pauvre enfant, il y a longtemps que je me doutais de votre amour. Je ne te cacherai pas que du fond du cœur, je m'en réjouissais. J'ai toujours aimé Gaston : sa franchise, sa bonne humeur, son éducation, ses habitudes de travail m'ont toujours plu. Mais ce que je déteste, c'est la politique et ses conséquences. Il semble plus que jamais vouloir s'en mêler. Déjà, sous l'Empire, il s'est attiré des désagréments ; il s'est fait arrêter...

Rose fit un mouvement comme pour protester.

— Oh ! je sais que cela n'enfache pas l'honneur ; cependant dans cette révolution qui nous menace, qui sait où l'on s'arrêtera, qui peut prédire les événements ? J'aime à croire que Gaston se tiendra tranquille, qu'il restera neutre, car je n'augure rien de bon de cette retraite précipitée du gouvernement, cela semble être l'exécution d'un plan préconçu et je me trompe fort ou les Parisiens seront battus. Si, malgré tout, celui que tu aimes, restant sourd à la voix de la raison, se laissait entraîner dans le tourbillon, il faudrait qu'il renonçât à toi... Tu pleures, ma Rose, donc tu crains avec moi qu'il ne fasse quelque coup de tête... Eh bien, écoute, mon enfant. Je vais l'envoyer chercher, et là, devant toi, je vais lui dire de choisir entre toi qu'il aime et une entreprise qui peut lui coûter la vie ; peut-être plus encore : l'honneur !

— Non, ma mère, reprit Rose vivement ; non, vous ne ferez pas cela. Si Gaston embrasse la cause de ceux qui résistent au gouvernement, c'est qu'il la croira juste ; c'est qu'il croira faire son devoir d'homme et de citoyen. Il serait alors trop cruel pour mo